

Associations

Élection du bureau de l'Amicale de la Pêche de Pas-en-Artois le 24 septembre 2021

Président : M. Michel BRESSON

Vice-Président : M. Denis DUFETEL

Secrétaire : Mme Claudine MENARD

Trésorier : M. Samuel HECQUET

Nous adressons nos félicitations aux nouveaux élus.



Chanteurs d'un jour, chanteurs toujours

La chorale reprend ses répétitions le mardi de 18h00 à 20h00. Le pass sanitaire est exigé.

Renseignements au 06 19 62 27 87

Comité des Fêtes

Lors de son assemblée générale extraordinaire du 17 octobre 2021 qui a réuni 20 administrés, il a été procédé à l'élection du bureau :

- Présidente : Mme Catherine BOROWIAK
- Vice-Président : M. Régis PARMENTIER
- Trésorière : Mme Annie BRESSON
- Vice-trésorière : Mme Émilie BOROWIAK
- Secrétaire : Mme Claudine MENARD
- Vice-secrétaire : M. Gilbert COTTIN

Tous nos vœux de réussite au nouveau Comité des Fêtes.



A l'occasion d'Halloween, le Comité des Fêtes vous donne rendez-vous le dimanche 31 octobre après-midi à la salle polyvalente.

Sources et Colline



Après la Vierge, la source Saint Pierre a été entièrement rénovée par un membre de l'Association « Sources et Collines ».

Nous le remercions et nous vous invitons à aller voir par vous-même le travail effectué.

Prochaine étape : le Christ.

Petit point sur le ramassage des ordures ménagères

Tout foyer de la commune doit maintenant être en possession de 2 bacs avec collerettes. En effet, dès que le ramassage robotisé sera mis en place, les vieux bacs (sans collerette) ne seront plus ramassés.

2022 est une année de test : Ramassage à la levée et non à la pesée. Passage tous les 15 jours pour les ordures ménagères (Surtaxe au-delà de 13 levées par an), pas de changement pour le container tri.

Nouveautés : Ajout de points de collecte pour certaines rues où le camion robotisé ne pourra pas circuler (Voie des jonquilles, voie des églantines, voie Madame (n° 23, 25, 27), place du marché, rue de l'aumône, etc. Dans certaines rues, le ramassage se fera sur un seul côté. A cet effet, les marquages ont été effectués sur les trottoirs. D'autres précisions suivront.

Permanence du député

Monsieur Bruno Duvergé, député de circonscription, tiendra une permanence à la mairie de Pas-en-Artois le 09 novembre 2021 de 16h00 à 17h00.



*** PAS-EN-ARTOIS *** INFOS *** Octobre 2021 *** N° 14 ***

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 14 octobre 2021 à 19h30

A/ DOSSIERS EN COURS :

1/ Mise en sécurité de la rue Notre Dame

M. Dany Sené, propriétaire de la boulangerie sise rue Notre Dame, invité à la réunion, est présent. Suite à la réunion du 27 août 2021 et afin de trouver une solution aux problèmes de stationnement et de sécurité devant la boulangerie, deux devis ont été demandés auprès des sociétés BALESTRA et DUFFROY pour l'agrandissement du dépose minute existant (soit au total 6 véhicules). Ils s'élèvent respectivement à :

- 7 071,00 euros TTC pour la société BALESTRA

- 7 687,08 euros TTC pour la société DUFFROY (avec une bordurette supplémentaire)

Après en avoir délibéré, le devis de la société Balestra est retenu.

En plus de l'agrandissement du dépose-minute, des barrières seront posées sur le trottoir côté pair face à la boulangerie afin d'assurer la sécurité des piétons. En accord avec le département, le carrefour en haut de la rue Notre Dame sera aménagé de telle sorte que les automobilistes pourront y faire demi-tour. La rue Notre Dame sera entièrement en zone 30 km/h. Monsieur Sené n'émet aucune remarque sur le projet du Conseil Municipal, il ajoute qu'il engagera des travaux d'accessibilité PMR pour son commerce.

2/ Contrat publicitaire sur le terrain de sport

Après lecture de la charte rédigée par M. Fabien JONARD, le Conseil Municipal décide d'y ajouter des modifications. Cette charte sera visible en mairie et sur le site Internet de la commune.

3/ Création d'un nom de voie pour nouvelle construction au lieu-dit « Le Bourg »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que la nouvelle voie (derrière les écoles) située entre les parcelles D22 et D961 d'une part et les parcelles D16 et D679 d'autre part, portera le nom de « Impasse du Bourg ».

La future habitation de Monsieur Jean-Jacques Vasseur portera le numéro 1.

Suite à la demande de M. et Mme BLAIRE et après avis favorable écrit de M. Suykers, domicilié au 13 rue Notre Dame, voisin, le Conseil Municipal accepte la création d'un nouveau numéro « 13bis » dans la rue Notre Dame.

4/ Avancement des travaux au cimetière et à la salle de javelot

Le jardin du souvenir au cimetière est presque terminé. Seuls restent les abords à réaliser.

La salle de javelot est elle aussi en cours d'achèvement. Le potentiel de cette salle est réelle et le conseil municipal décide, sur proposition de M. le Maire, de demander un devis pour le raccordement de cette salle aux réseaux d'eau et d'assainissement.



B/ DÉLIBÉRATIONS :

1/ Transfert de la compétence « Maîtrise des eaux pluviales (non urbaines) et de ruissellement (émanant des bassins-versants) et lutte contre l'érosion des sols » à la Communauté de communes de Campagnes de l'Artois

Monsieur le Maire indique qu'au regard des problèmes récurrents de ruissellement et de la nécessité de les gérer à l'échelle de bassins-versants, la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois, lors du Conseil Communautaire du 9 septembre 2021, a délibéré favorablement à la prise de compétence facultative « maîtrise des eaux pluviales (non urbaines) et de ruissellement (émanant des bassins-versants) et la lutte contre l'érosion des sols ».

Il précise que chaque commune doit délibérer dans un délai de 3 mois, à compter de la notification de la délibération communautaire, afin de préciser leur avis sur ladite compétence pour rendre effectif le transfert de compétence. A défaut de délibération, sa décision est réputée favorable.

Le conseil, décide de :

Donner un avis favorable sur le transfert de la compétence facultative « maîtrise des eaux pluviales (non urbaines) et de ruissellement (émanant des bassins-versants) et lutte contre l'érosion des sols » à la Communauté de communes telle que définie dans la délibération communautaire N° 09-09-2021 du 9 septembre 2021.

2/ Approbation du nouvel acte constitutif de la Fédération Départementale d'Énergie

Le Conseil Municipal,

- Article 1 : approuve l'acte constitutif du groupement de commandes (version 2021) pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services associés, coordonné par la FDE 62 en application de sa délibération du 27 mars 2021 et décide d'adhérer au groupement.

- Article 2 : approuve la participation financière de la Commune de Pas-en-Artois fixée et révisée conformément à l'article 7 de l'acte constitutif.

- Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération, notamment à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes.

3/ Formation Sauveteur Secouriste du Travail des agents de la commune

A la demande des agents, le Conseil municipal décide que tous les agents de la commune auront une formation SST. Celle-ci aura lieu sur 2 jours et sera programmée pendant les vacances scolaires au début de l'année 2022. Mme Magalie Jonard informe l'assemblée que cette formation sera prise en charge par AST (Organisme de médecine du travail). Les agents seront remboursés de leurs frais de déplacement (covoiturage) et de leurs frais de repas.

4/ Virement de crédits

Pour cette année, pour le versement des attributions de compensation, la Communauté de Communes versera la somme de 106 510,00 euros sur le compte 73211 et elle tirera la somme de 20 000,00 euros sur le compte 2046.

Aucune somme n'ayant été prévu à ce compte, le Conseil Municipal décide le virement de crédits suivant :

Compte 2313 : - 20 000,00 euros / Compte 2046 : + 20 000,00 euros

C/ DEVIS

1/ Fibre pour la mairie : Devis Orange : 203,55 euros HT accepté en remplacement de l'abonnement ADSL de 185,00 euros HT. (Un devis a été demandé auprès de Free mais pas de réponse)

2/ Téléphone portable pour les agents du service technique : Devis Orange accepté : 13,00 euros HT pour un abonnement mensuel + 9,90 euros pour l'achat d'un téléphone.

3/ Clé 4G pour le vestiaire du stade Émile Malingue : Devis Orange de 13,00 euros HT par mois. La proposition est refusée par le Conseil Municipal qui considère que cette dépense serait trop importante si toutes les associations faisaient la même demande.

4/ Abris de touche au stade Émile Malingue : Un devis de 3 390,80 euros pour la mise aux normes des abris de touche a été reçu en mairie. Concomitamment, des renseignements sur une possible subvention ont été demandés auprès de la Fédération de Football. La décision du Conseil Municipal est reportée en attente de la réponse de la Fédération.

5/ Nuisances des pigeons au clocher : Un devis a été demandé auprès d'un fauconnier. Il s'élève à la somme de 1 344,00 euros HT pour 2 interventions. Une 1^{ère} intervention de ce fauconnier est retenue pour cette fin d'année. Elle consistera en une capture nocturne des pigeons, les pigeons bagués seront remis à la Fédération de colombophilie.

D/ DIVERS

1/ Opération Brioches : Pour cette année, une subvention exceptionnelle de 250,00 euros est accordée à l'APEI (Association de Parents d'Enfants Inadaptés et de Personnes en situation de handicap).

2/ Colis des aînés :

Comme l'année précédente, pour le colis de Noël des aînés de plus de 75 ans, la somme de 45 euros par colis par aîné est reportée.

3/ Spectacle de Noël : Les Marthinos, une troupe de clowns a été retenue pour animer le spectacle de Noël de la commune de cette année. (Rendez-vous dimanche 19 décembre à 15 heures)

4/ Barrières de police : M. le Maire présente à l'assemblée un devis pour 25 barrières de police s'élevant à la somme de 1 190,00 euros HT soit 1 428,00 euros TTC. Proposition acceptée.

5/ Pont d'Authie, bilan financier : Monsieur le Maire rend compte du prix final pour la réparation du pont d'Authie soit 36 975,00 euros TTC. Il rappelle que le devis initial était de 38 989,20 euros TTC. La commune attend toujours une réponse à sa demande de subvention auprès du Département.

6/ Demande de subvention de l'UNA : Des représentants de l'UNA des 3 Vallées ont présenté en mairie un projet visant à équiper les AVS de mallettes de transport de leur matériel et ont demandé le soutien financier de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal considérant les prêts gracieux de salles de la mairie fréquents à l'UNA pour ses actions de formation, rejette la demande de subvention.

7/ Création d'une aire de jeux : Des demandes de renseignements sont en cours auprès de différents fabricants. D'autre part, une réflexion est engagée pour déterminer à quel endroit serait implantée cette aire. À ce propos, il est fait part de plusieurs dégradations volontaires sur des bâtiments appartenant à la commune (vestiaire, écoles, ...), d'où l'importance du lieu d'implantation.

Le projet est envisagé pour l'année 2022.

8/ Dossier de l'église Saint Martin :

Nous sommes toujours en attente d'un retour de l'architecte (actualisation du dossier).

Balayage des fils d'eau

Un balayage des fils d'eau avec désherbage par l'entreprise Dufour (mandaté par les Campagnes de l'Artois) aura lieu le jeudi 04 novembre. Merci de ne pas garer votre véhicule à cheval sur le trottoir et sur la route.

État Civil

Naissance :

Nous souhaitons la bienvenue à :

- Alice BRESSON (fille de Loïc BRESSON et Louise BERNARD) née le 08 juin 2021 à Amiens
- Soan DERISBOURG (fils de Linda GIRARD et Mickaël DERISBOURG) né le 28 juillet 2021 à Arras
- Grégoire-Antoine PICOT (fils de Émilie PÉROT et Ludovic PICOT) né le 31 août 2021 à Arras

Mariage :

Nous adressons nos vœux de bonheur à Franck GIRARD et Maïté DONSBECK mariés le 18 septembre 2021



Décès :

Nous déplorons la disparition de :

- Agnès BLONDIAUX-CHARLES décédée le 12 août 2021
- Léonie PIERRU-DAVID décédée le 26 août 2021
- Claudine THERY-FRAIS décédée le 04 octobre 2021